

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du 10 mars 2025
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le DIX du mois de MARS à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 mars 2025.

Présents : Mmes LAMARQUE et VANNI et Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MUNIER et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. MULLER à M. FOURNIER
M. MATELIC à M. BOLTZ

Membre absent excusé : M. ROVIERO

Le **Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux des séances du 13 janvier et du 17 février 2025

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Bureau Communautaire du 13 janvier et du 17 février 2025.

DB 2025-21 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 1 546 €, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2025-22 - Opération Ravalement de façades (ancien dispositif) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à un particulier, dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2025-23 - Opération Ravalement de façades (nouveau dispositif) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 3 000 €, dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades (nouveau dispositif),
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2025-24 - Campagne d'isolation thermique (ancien dispositif) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € à un particulier, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique (ancien dispositif),
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

DB 2025-25 - Campagne d'isolation thermique (nouveau dispositif) – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 4 337 €, dans le cadre de l'Opération Ravalement de façades (nouveau dispositif),
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2025-26 - Société « VIVEST » - Acquisition, en VEFA, de 6 logements sis rue de la Gare à Moyeuve-Grande - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes à hauteur de 25 % à la société VIVEST pour un prêt de 768 463 € sollicité auprès de la Caisse des Dépôts pour l'acquisition en VEFA de 6 logements sis rue de la Gare à Moyeuve-Grande, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt par la commune de Moyeuve-Grande à hauteur de 25 %,
- Et ADOPTE à cet effet, la délibération proposée.

DB 2025-27 - Mission Locale du Pays Messin - Cotisation 2025

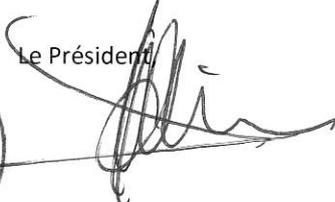
Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de participer au fonctionnement de la Mission Locale du Pays Messin aux conditions suivantes :
 - o de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants,
 - o de 1,60 €/habitant pour les communes ayant une population supérieure ou égale à 5 000 habitants
- FIXE le montant de la cotisation 2025 à 77 700,80 €,
- Et AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

3. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h25.


Le Président

Lionel FOURNIER